

Linky : vous l'avez refusé ? préparez-vous à payer une facture plus élevée en 2023

Article rédigé par *Economie Matin*, le 15 décembre 2022

Source [Economie Matin] : Les compteurs Linky vont faire dès 2023 l'objet d'une facturation supplémentaire pour les foyers qui n'en sont pas équipés. Jusqu'à 65 euros de plus par an jusqu'en 2024, puis une facturation de chaque service individuel en lien au compteur.

Le compteur Linky va générer une facturation supplémentaire dès janvier 2023.

Les compteurs Linky suscitent le débat début le début la campagne d'installation en 2015. Ils seront, à partir janvier 2023, l'objet d'une facturation supplémentaire pour tous les Français ayant refusé d'en équiper leurs compteurs électriques. L'annonce de cette mesure date de février 2022. Aucune surprise donc mais 5 euros supplémentaires par mois ajoutés à la facture. La décision a été prise par la Commission de régulation de l'énergie.

La facture ajoutée à pour but de compenser les frais additionnels. On retrouve par exemple le prix du passage nécessaire d'un technicien pour les compteurs qui ne sont pas équipés. Le magazine Challenges révèle une facturation annuelle de 65 euros, qui équivaut à un supplément de 5 euros par mois environ. Mais ce n'est qu'un début dans la facture additionnelle. Le tarif de 65 euros ne durera que jusqu'en 2024. À partir de 2025, la facture augmentera, puisqu'elle couvrira la totalité des frais engendrés par l'absence du [compteur](#) Linky.

2024 signera le début de la facturation automatique aux particuliers des frais de contrôle des compteurs ancienne génération

Ainsi les dépenses « engendrées par la relève des derniers compteurs ancienne génération » sera facturée aux « seuls clients générant ces coûts ». Ces frais comprennent « les dépenses engagées pour relancer les clients pour la transmission de leurs index, les évolutions du système informatique, ainsi que la réalisation de contrôles par un technicien ». Aucun frais supplémentaire ne sera facturé aux personnes dont le compteur Linky n'est pas encore installé pour des raisons techniques.

À noter que la fourniture du compteur ainsi que l'intervention de pose est [gratuite](#) et n'engendre pas de frais pour les particuliers. Il reste encore du temps pour éviter de payer les 5 euros de plus par mois et la facturation des services à partir de 2024.

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

15/12/2022 01:00